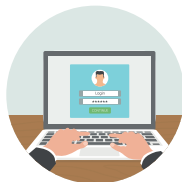


Qu'est-ce que L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ?



L'accompagnement social est réalisé par un référent disponible pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches :

- ▶ Travailler son image
- ▶ Utiliser un ordinateur et internet
- ▶ Faire garder ses enfants
- ▶ Être aidé dans ses déplacements
- ▶ Travailler en groupe
- ▶ Sortir de l'isolement et reprendre confiance en soi
- ▶ Valoriser ses ressources et son potentiel en vue d'un parcours vers la reprise d'emploi

NB : Le référent est désigné par le Département du Nord.



Retrouvez le détail
des actions d'insertion :

www.lenord.fr/rsa-insertion



Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent.